

Les manifestations

Les manifestations sont ouvertes à tous les Quevillais et Quevillaises âgé(e)s de 65 ans et plus et aux personnes reconnues inaptes au travail et ayant plus de 60 ans. Ils doivent être en possession de la carte blanche C.C.A.S.

- › Le repas des cheveux d'argent (Janvier)
- › Le carnaval crêpes et beignets (Mars)
- › Le repas de printemps (Mai)
- › Le voyage de la Ville (Mai – juin)
- › Les colis de Noël (Novembre – Décembre)
- › Le repas de Noël (Décembre)
- › Les ballotins de chocolats (Décembre)

Renseignements au 02 32 81 50 89



En raison de la crise sanitaire COVID 19, les animations peuvent être en groupes réduits afin de respecter les mesures en vigueur. Certaines manifestations peuvent être annulées ou reportées. Renseignements auprès du CCAS. Masques obligatoires.